

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour l'occupation d'un emplacement **EXTÉRIEUR**

au Marché municipal du Mont-Dore

Les inscriptions pour un emplacement extérieur seront réceptionnées le lundi et le mardi, de 7h30 à 15h, auprès de la Régie des recettes de l'Hôtel de Ville.

L'attribution des emplacements a lieu jusqu'à **épuisement des 10 emplacements disponibles**.
Aucune inscription par téléphone ou non réglée ne sera prise en compte.

Le tarif d'une occupation extérieure est fixé à **1.000 F CFP** par jour du mercredi au vendredi et à **2.000 F CFP** par jour les samedis et dimanches (délibération n°24/17/V du 11 mai 2017).

Le présent formulaire est à retourner complété à la Régie des recettes avec **le règlement de l'emplacement et la pièce d'identité** du demandeur. L'attributaire devra alors présenter au gestionnaire du marché :

- 🔴 la copie du présent formulaire cachetée par la Régie des recettes ;
- 🔴 un reçu, mentionnant le nom et prénom ainsi que la (les) date(s) d'occupation.

À défaut, il ne pourra exposer et vendre sa marchandise sur le marché.

En cas d'empêchement, par l'attributaire, d'occuper l'emplacement à la date prévue, pour quelque cause que ce soit, les sommes versées ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. Il ne peut également y avoir de report de jours durant lequel l'attributaire n'aura pas exercé.

CONTRÔLE DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION :

L'attributaire d'un emplacement est tenu de respecter les mesures d'hygiène et de santé publique, conformément à la réglementation en vigueur.

Des contrôles seront réalisés par les services de la Ville du Mont-Dore (Police Municipale) et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire).

Outre les règles définies dans le règlement intérieur du Marché municipal, l'exposant s'engage à :

- 🔴 ne pas vendre ni consommer d'alcool dans l'enceinte du Marché municipal ;
- 🔴 s'assurer de la conformité de son activité avec les dispositions légales et réglementaires s'y rapportant ;
- 🔴 se munir d'une carte médicale professionnelle ;
- 🔴 souscrire une assurance de type Responsabilité Civile ;
- 🔴 s'assurer de la conformité du matériel (prises électriques et tuyau de gaz non périmé...) ;
- 🔴 installer le barbecue à l'extérieur de son abri ;
- 🔴 se munir d'un extincteur en état de marche et en cours de validité ;
- 🔴 prévoir une glacière pour la protection et la conservation des denrées alimentaires ;
- 🔴 maintenir les installations propres ;
- 🔴 rapporter ses marchandises invendues

FORMULAIRE

NOM : **PRENOM(S)** :

Nom commercial :

Date(s) d'occupation :

	Jour	Mois	Année	Quantité d'emplacement souhaité
Mercredi				
Judi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Indiquer la nature de l'activité :

Alimentaire - spécifier :

Fruits et légumes

Produits transformés (*ex : miel, fromage, confitures, achards, gâteaux etc.*), précisez :

Plats préparés, précisez :

Divers - (sélectionner) :

Artisanat d'art local

Plantes

Produits transformés (*ex : huiles essentielles etc.*), précisez :

.....

N° RIDET (obligatoire) :

Assurance (Type Responsabilité Civile) :

Carte médicale (*si activité alimentaire*) :

Adresse postale : N° Rue Code postal Ville

Ou Boite postal Code postal Ville

Tél. Domicile Tél. Bureau Mobilis

E-mail

ATTESTATION

Par le présent formulaire :

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis ; Je m'engage à respecter le règlement intérieur, ci-joint.

 Au Mont-Dore, le _____ / _____ / _____
 nom, prénom et signature de l'exposant

mention « Lu et approuvé »,